



LE PIC VERT

Compte rendu de la commission Veille écologique du Pic Vert du 13/02/2018 à 10h30 à Réaumont

Présents : Olivier Bouret (OB), Martial Botton (MB), Patricia Urgé (PU)

Cette réunion est la toute première de la commission nouvellement créée. L'ordre du jour est :

- d'établir les principes de fonctionnement de la commission qui seront ensuite proposés au Conseil d'administration (CA) de l'association pour validation ;
- de faire le point sur le suivi de certains dossiers en cours ou à venir.

1- Organisation de la commission et principes de fonctionnement

OB est le responsable bénévole de cette commission.

MB et PU sont les permanents référents.

Le rôle de la commission est d'assurer le traitement d'affaires portant atteintes à l'environnement ou d'intervenir en amont dans les dossiers pour apporter les conseils permettant de prévenir ces atteintes potentielles. La commission se positionnera sur quatre types de dossiers :

- a) Les atteintes graves à l'environnement : pollutions, défrichage/déboisement, brûlages illégaux, etc ;
- b) Les dossiers d'Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) ;
- c) Les projets de grands aménagements, appelant notamment des démarches ERC (Eviter-Réduire-Compenser) ;
- d) Les dossiers de PLU (Plans Locaux d'Urbanisme).

Les dossiers arrivent de deux façons différentes :

- Soit une sentinelle de l'environnement contacte l'association pour faire un signalement et solliciter son aide voire intervention ;
- Soit, chaque mois de nombreux dossiers sont soumis à Consultations ou Enquêtes publiques auxquelles nous pouvons contribuer.

Actuellement, il n'y a pas toujours de ligne claire quant au suivi ou non de certains dossiers.

Fonctionnement proposé : chaque nouveau dossier sera envoyé à la commission veille écologique. Celle-ci réalisera un pré-tri des différents dossiers pour déterminer lesquels sont à suivre et lesquels ne relèvent pas de notre territoire ou domaine de compétences et n'impliquent donc, a priori, pas de suivi de la part de l'association. La décision de suivre ou non un dossier sera envoyé au Conseil d'administration pour validation.

Ensuite les membres de la commission s'occuperont de l'étude des différents dossiers. Le résultat de ces travaux (courriers à émettre, réunions, etc) étant toujours soumis à validation du CA.

La commission se réunira une fois par mois, la réunion ayant lieu dans l'idéal avant le CA afin d'assurer une transmission régulière des informations et, le cas échéant, des délibérations rapides.

Une trame pour guider les futurs bénévoles membres sur le traitement de tels dossiers sera reprise et

envoyée à tous les nouveaux venus. **MB doit nous envoyer la trame existante.**

Un fichier de suivi du traitement des dossiers sera constitué et mis en réseau pour que chaque membre de la commission y ait accès. Une liste de diffusion sera également créée pour faciliter les échanges entre chacun des membres : veille@lepicvert.asso.fr

PU se charge de créer le fichier et la liste de diffusion.

Dès qu'une nouvelle date de réunion sera définie, **PU enverra un appel aux adhérents** pour inviter d'autres membres à rejoindre la commission.

2- Dossiers en cours

a. Affaire PAYRE – Moirans

Aucune plainte n'a finalement été déposée sur cette affaire, ni côté FRAPNA, ni côté Pic Vert. En parallèle, OB a prévenu la DDT et celle-ci semble prête à se saisir du dossier. A l'heure actuelle, il est jugé plus pertinent d'écrire un courrier à la mairie de Moirans en lui exposant les éléments que nous avons réunis et en lui demandant de prendre les dispositions nécessaires pour que le code de l'urbanisme soit respecté. **OB rédigera une ébauche de courrier à faire valider au prochain CA.**

b. Alerte bâti sur Voreppe

Le Pic Vert a été contacté pour la construction d'un nouveau bâtiment sur une friche au sein de la Zone d'activité de Brandegaudière à Voreppe. Cette affaire ne semble pas relever de questions de biodiversité et plutôt être une affaire locale. Le Pic Vert a sollicité l'ACVV (Association pour le Cadre de Vie à Voreppe) sur cette question. **OB va contacter Annie Vassy**, présidente de l'ACVV, pour tenter de mieux comprendre ce qu'elle attendrait du Pic Vert et lui expliquer que le dossier ne relève à priori pas du domaine de compétences de l'association. Au mieux, Le Pic Vert pourrait se positionner comme porteur de conseils écologiques sur les futurs aménagements des espaces verts prévus dans le projet et les cheminements doux.

c. PLU de Saint-Etienne de Crossey

Il faut contacter Jean-François Noblet pour étudier la révision du PLU de Saint-Etienne de Crossey. Il y aurait des remarques sur les ENS du secteur et sur la problématique des servitudes sous les lignes de haute-tension qui posent problème sur les surfaces boisées, en particulier celles de petite taille. **OB enverra une note explicative pour étayer ce point.**

d. PLU de Tullins

Ni Espace Nature Isère, ni SOS Tullins ne semblent aptes à intervenir sur ce dossier. Le PLU est encore dans une phase d'élaboration et la municipalité prévoit des dates de permanence pour en discuter. **OB doit envoyer les dates en question. MB demandera un rendez-vous** pour faire une offre de service et proposer de réaliser un Etat initial environnement sur une année entière, plus complet que ce qui est actuellement proposé par le Bureau d'études (EI sur un trimestre uniquement).

De manière générale sur les dossiers de PLU, Le Pic Vert devrait toujours se positionner en amont, dès avis de révision ou de modification, pour apporter des conseils en tant que prestataire ou au moins en tant que Personne Publique Associée.

Pour la commission veille écologique,
Patricia Urgé